



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chambres regionales

Question écrite n° 45882

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences regrettables que pourra engendrer la diminution des moyens, notamment humains, des chambres regionales des comptes. L'efficacité de ces juridictions financières est indispensable pour le bon fonctionnement de nos collectivités locales et de leurs établissements publics. Or on constate aujourd'hui que les moyens financiers et humains diminuent, alors que les missions des chambres regionales des comptes se multiplient et deviennent de plus en plus complexes. Ces missions s'inscrivent principalement dans le cadre de la lutte contre la corruption exigée par notre démocratie. En 1997 sont prévues des suppressions de postes de magistrats des chambres regionales des comptes bien que ces institutions soient de plus en plus débordées par le nombre de dossiers à instruire et par les délais d'instruction. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que l'activité des chambres regionales des comptes ne soit pas freinée par une rigueur budgétaire excessive dans un contexte où les affaires financières sont trop nombreuses.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45882

Rubrique : Cour des comptes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6244